



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 9 novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le lundi 30 octobre 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 47

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		J.F. CLARAZ	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Elise	AGUETTAZ (Suppléante)	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS		I. JARRIAND	X
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Annie	GEORGES (Suppléante)	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE		J.J. BAZIN	X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE			X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

177-2023 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL (M14) – DM n° 3 – EXERCICE 2023

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Le budget Principal doit faire l'objet d'une décision budgétaire modificative à ce stade de réalisation de l'exercice.

Prise de participation au capital de la SCIC foncière agricole de la Savoie

Le Conseil communautaire doit délibérer lors de cette séance du 9 novembre sur le principe d'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Savoie à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) foncière agricole de la Savoie et approuver la prise de participation au capital de cette SCIC à hauteur de 38 000 €.

Les crédits affectés au chapitre 26 « Participations et créances rattachées à des participations » sont insuffisants, aussi pour concrétiser l'adhésion à la SCIC foncière agricole de la Savoie, il est nécessaire de procéder à :

- une augmentation en dépenses du compte 261 « Titres de participation », à hauteur de 38 000 € ;
- une diminution en dépenses du compte 2313 « Constructions », qui ne sera pas réalisé en totalité, à hauteur de 38 000 €.

Les ajustements de crédits proposés sont les suivants, en section d'investissement :

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	38 000,00	
2313	Constructions	38 000,00	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS		38 000,00
261	Titres de participation		38 000,00

Régularisation de mandatement de certains emprunts :

Le Service de gestion comptable de Chambéry demande de régulariser des erreurs d'imputations d'écritures relatives aux emprunts contractés par la Communauté de communes Combe de Savoie avant 2014 et par la Communauté de communes Cœur de Savoie, telles que présentées ci-dessous :

- une augmentation en dépenses du compte 1641 « Emprunts en cours », à hauteur de 3 000 €
- une augmentation en dépenses du compte 16818 « Autres prêteurs », à hauteur de 62 000 €
- une augmentation en recettes du compte 1641 « Emprunts en cours », à hauteur de 65 000 €

Les ajustements de crédits proposés sont les suivants, en section d'investissement :

Compte	Libellé	AUGMENTATION DE CREDITS
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	65 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	65 000,00
1641	Emprunts en euros	3 000,00
16818	Autres prêteurs	62 000,00
R	RECETTE	65 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	65 000,00
1641	Emprunts en euros	65 000,00

Régularisation de l'imputation des travaux au plateau sportif de Saint-Pierre-d'Albigny :

La Communauté de communes a réalisé en 2020 et 2021 des travaux de rénovation du plateau sportif de Saint-Pierre-d'Albigny. Les travaux avaient été comptablement imputés au compte 2313 relatif aux constructions au lieu du compte 2312 relatif à l'aménagement de terrains.

À la demande du SGC de Chambéry, il convient de régulariser l'imputation définitive de ces travaux (compte 2128) par une opération d'ordre patrimoniale au chapitre 041 de la section d'investissement. Le montant des travaux s'élevant à 158 878,99 €, il est proposé d'inscrire 160 000 € au chapitre 041 en dépenses et en recettes.

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE		160 000,00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES		160 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		160 000,00
R	RECETTE		160 000,00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES		160 000,00
2313	Constructions		160 000,00

Enregistrement d'une recette supplémentaire d'IFER et financement de mesures salariales non budgétées au BP

Comme cela avait été évoqué lors du DOB 2023 et du vote du BP 2023, la mise en service de trois transformateurs électriques haute tension par le Réseau de transport d'électricité (RTE) sur le territoire de Cœur de Savoie en 2022 a permis de générer une recette supplémentaire, non notifiée au moment du vote du BP, d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) de 460 000 €.

Cette recette supplémentaire permet le financement de mesures salariales intervenues en cours d'exercice (hausse du SMIC et de l'indice minimum de traitement des fonctionnaires en mai, hausse du point d'indice de 1,5 % et refonte des grilles de rémunération applicables aux fonctionnaires et contractuels en juillet) qui nécessitent d'augmenter le chapitre 012 « Dépenses de personnel » de 160 000 € à ce titre-là (comprenant le remboursement également en hausse des dépenses de personnel mis à disposition par d'autres employeurs).

Il est également proposé que le Conseil communautaire délibère lors de cette séance du 9 novembre sur le principe du versement de la prime pour le pouvoir d'achat aux salariés de la Communauté de communes, prime qui n'a pas pu être prévue au BP car instituée en cours d'année par le Gouvernement. Son coût est estimé à 110 000 € charges comprises.

Cette prime serait également versée aux salariés du CIAS, ce qui nécessite d'augmenter la subvention d'équilibre à cet établissement pour la financer, à hauteur de 23 000 €.

Enfin, le solde positif issu des recettes supplémentaires d'IFER serait affecté au Chapitre 022 Dépenses imprévues pour un montant d'équilibre de 167 000 €, permettant de financer le cas échéant des surcoûts de dernière minute en fin d'exercice.

Les ajustements de crédits proposés sont donc les suivants, en section de fonctionnement :

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE		460 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL		270 000,00
64111	Rémunération principale		270 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES		167 000,00
022	Dépenses imprévues		167 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		23 000,00
657362	C.C.A.S		23 000,00
R	RECETTE		460 000,00
73	IMPOTS ET TAXES		460 000,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau		460 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM n°3 du budget Principal (M14) exercice 2023 comme présentée ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Elodie VANACKERE

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

